

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.859
5 septembre 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA HUIT CENT CINQUANTE NEUVIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève
le mardi 5 septembre 2000, à 10 h 10

Président : M. Petko Draganov (Bulgarie)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 859ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Qu'il me soit permis de commencer par accueillir chaleureusement, au nom de la Conférence du désarmement, les participants au Programme de bourses et d'études et de formation en matière de désarmement de l'Organisation des Nations Unies pour l'année 2000, qui suivent les débats de la présente séance plénière. J'ai la certitude qu'ils sauront tirer parti de leur expérience au sein de cette instance, et en particulier des exposés qui leur seront faits sur certains aspects de nos travaux. Je leur souhaite d'effectuer un séjour utile et profitable à Genève.

Aucun orateur n'est inscrit sur la liste pour aujourd'hui. Un représentant souhaite-t-il prendre la parole ? Celui des États-Unis d'Amérique souhaite intervenir. Je donne la parole à l'Ambassadeur Grey.

M. GREY (États-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je me suis exprimé lors de la dernière séance plénière au sujet de la prévention d'une course aux armements dans l'espace et des liens, ou devrais-je dire, de l'absence de liens, entre une telle course et la politique des États-Unis en matière de défense antimissile. Le Président Clinton a été clair – et même très clair – à ce sujet dans le discours qu'il a prononcé à l'Université de Georgetown vendredi dernier, 1er septembre. J'ai l'intention de demander que le texte de ce discours soit publié comme document officiel de la Conférence.

Compte tenu du discours de M. Clinton, la Conférence du désarmement n'a plus aucune excuse pour ne pas se mettre au travail et s'acquitter de la tâche dont nous sommes déjà convenus, à savoir d'engager immédiatement des négociations sur un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles. En même temps, la Conférence peut commencer à examiner les questions liées au désarmement nucléaire et à la prévention d'une course aux armements dans l'espace au sein d'organes subsidiaires compétents. Si la Conférence ne parvenait pas à entreprendre ces travaux, à ce stade avancé de la session, elle devrait du moins formuler dans son rapport annuel, de fermes recommandations visant à ce que les travaux sur ces questions débutent l'an prochain. À présent, la Conférence n'a tout simplement plus aucune excuse pour ne pas se mettre au travail.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant des États-Unis pour sa déclaration. D'autres délégations souhaitent-elles prendre la parole à ce stade ? Cela ne semble pas être le cas.

Avant de lever la séance, je souhaiterais informer les membres que le projet de rapport annuel de la Conférence à l'Assemblée générale des Nations Unies, publié sous la cote CD/WP.511, sera à la disposition des délégations dans toutes les langues officielles, le vendredi 8 septembre 2000. J'ai l'intention de procéder à une première lecture de ce projet de rapport annuel lors d'une séance plénière informelle qui se tiendra après la séance plénière du jeudi 14 septembre 2000.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le jeudi 14 septembre 2000, à 10 heures.

La séance est levée à 10 h 15.
